

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 09 avril 2018, à 19 h 30. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2018-0409-075

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption procès-verbaux de Mars 2018
- 4) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 5) Correspondances
- 6) Première période de questions
- 7) Travaux municipaux et administratifs
 - 7.1 Calendrier des travaux
 - 7.2 Suivi
 - 7.2.1 MTQ – Signalisation, limite de vitesse
 - 7.3 Autre information
- 8) Validation des écritures de journal
- 9) Suivi des dossiers des conseillers
- 10) Dérogations mineures
 - a) Mme Monique Rivard
 - b) M. Dave Frenette
- 11) Mandat – petites créances
- 12) Deuxième projet de règlement – Règlement modifiant règlement d'urbanisme
- 13) Demande de fermeture temporaire – Club optimiste
- 14) Demande d'autorisation fermeture de route temporaire – Foire du camionneur
- 15) Demande d'aide financière – Maison des jeunes
- 16) Demande d'aide financière et participation – Gala Méritas
- 17) Prix de présence – Brunch de l'amitié
- 18) Regroupement en assurances collectives – Ville d'Amos
- 19) Formation DAFA
- 20) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 411 200\$ qui sera réalisé le 17 avril 2018
- 21) Émission de billets pour règlements
- 22) Autorisation signataire tableau d'amortissement combiné
- 23) Rétrocession chemin privé
- 24) Mandat – Acte notarié échange parcelles de terrains
- 25) Mandat – Acte notarié acquisition terrain
- 26) Modification – Acte notarié M. Daniel Petit
- 27) Vente de terrain – M. Raymond Fournier, contre-offre
- 28) Vente de terrains – M. Réjean Desrosiers, contre-offre
- 29) OMH Regroupement
- 30) Demande de subvention - PARRM
- 31) Informations diverses :
 - a) Rencontre avec préfet MRC Abitibi
 - b) Offre de service – Pelletier, Martineau, avocats
- 32) Deuxième période de questions
- 33) Levée de l'assemblée

2018-0409-076

ADOPTION PROCÈS-VERBAUX MARS 2018

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2018 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 mars 2018 du Conseil soient et sont par la présente adoptés.

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 31 mars 2018

1	Salaire net des employés.....	53 604.56 \$
2	Ferme FR - Location tracteur.....	308.24 \$
3	Jacquelin Gamelin enrg. - Transport de neige	91.98 \$
4	Propane Nord-Ouest - Propane bâtiment multiusage, garage	1 376.44 \$
5	Télédistribution Amos - Système téléphonie, service.....	7 133.97 \$
6	Therrien, Raymond - Contrat entretien ménager	812.08 \$
7	Transport M.R.F. - Location garage	517.39 \$
8	Frito Lay Canada - Aréna	221.44 \$
9	Hydro-Québec - Aréna.....	6 948.16 \$
10	L'infuseur distribution - Aréna.....	68.34 \$
11	Lumen - Aréna	32.28 \$
12	M.A.Y.A. Enr. - Aréna	95.62 \$
13	Propane Nord-Ouest - Propane aréna, caserne.....	1 094.50 \$
14	S.A.D.A.C. - Aréna	173.61 \$
15	Sécuriplus Alarmes - Aréna	29.78 \$
16	Hydro-Québec - Frais d'électricité	8 383.68 \$
17	Bell Mobilité - Frais de cellulaire	1 022.81 \$
18	Therrien, Alain - Frais de déplacement.....	70.00 \$
19	Animalerie Benji - Frais de ramassage	146.37 \$
20	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau, ordinateur.....	2 255.66 \$
21	Canadien National - Entretien passage à niveau	992.00 \$
22	H2Lab inc. - Analyse d'eau potable	408.50 \$
23	Info Page - Communication incendie.....	81.75 \$
24	Pétroles JC Trudel - Carburant diesel	8 369.36 \$
25	ADN Mécanique - Certificat cadeau.....	25.00 \$
26	Agritibi R.H. - Entretien gratte à neige, chargeur sur roues	424.00 \$
27	Atelier KGM Inc. - Inspection camion	80.48 \$
28	Autobus Maheux - Frais de messagerie	59.80 \$
29	Animalerie Benji - Frais de ramassage	120.74 \$
30	Canadien National - Frais de location.....	1 149.75 \$
31	Dépanneur Béjamy - Certificat cadeau	30.00 \$
32	Desjardins Sécurité Financière - Relevé des primes	2 907.16 \$
33	H2Lab inc. - Analyse d'eau potable	128.77 \$
34	Kemira Water Solution - Achat produits chimiques	2 459.32 \$
35	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	1 048.23 \$
36	MRC Abitibi - Coûts récurrents.....	1 230.85 \$
37	Mécanique Gélinas - Essence, certificats cadeaux.....	397.52 \$
38	Propane Nord-Ouest - Propane Caserne	1 503.28 \$
39	Agritibi R.H. - Ajustement.....	130.00 \$
40	Beaulieu Construction - Insonorisation du local bâtiment multiusage	482.90 \$
41	Centre de rénovation Barraute - Aréna, garage, entretien, Hôtel de ville.....	1 731.92 \$
42	PG Solutions inc. - Comptes de taxes	635.29 \$
43	UAP - Entretien camion, garage	242.39 \$
44	Financière Banque nationale - Remboursement d'intérêts	1 304.44 \$
45	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau	402.94 \$
46	Créations Louise Naud inc. - Œuvre d'art centième.....	330.00 \$
47	Cégep de La Pocatière - Frais d'inscription	326.00 \$
48	Les Éditions juridiques FD - Renouvellement	84.00 \$
49	UTC Fire & Security Canada - Inspection système	596.72 \$
50	Fédération québécoise des municipalités - Recueil, renouvellement.....	220.50 \$
51	Gestion Loca-bail - Support et maintenance, contrat.....	2 375.78 \$
52	Larouche bureautique - Charge pour copies	2 345.12 \$
53	Propane Nord-Ouest - Propane Caserne	623.45 \$
54	Groupe Lexis Média - Renouvellement	65.60 \$
55	Receveur général du Canada - Renouvellement d'autorisation.....	601.00 \$
56	Usinage Lacroix - Gratte à neige, aréna.....	1 293.65 \$
57	Ville d'Amos - Utilisation lieux d'enfouissement	10 318.25 \$
58	Hydro-Québec - Frais d'électricité	813.57 \$

59	Danny Lamoureux, électricien - Entretien éclairage.....	520.84	\$
60	Centre du camion MABO - Entretien camion	1 181.46	\$
61	Millaire & Godbout - Achat garage, poste d'aqueduc.....	155.97	\$
62	Pneus GBM S.E.N.C. - Entretien camion	49.38	\$
63	Propane Nord-Ouest - Garage municipal.....	859.50	\$
64	SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels	7 912.50	\$
65	UAP - Entretien camion, garage	2 044.09	\$
66	Revenu Québec - Remise du mois	16 936.45	\$
67	Agence du revenu du Canada - Remise du mois	6 954.25	\$
68	Galarneau Entrepreneur général - Prolongement égout	4 316.45	\$
69	Jacquelin Gamelin enrg. - Location d'homme	459.90	\$
70	Hydro-Québec - Frais d'électricité	2 421.28	\$
71	M&M Nord-Ouest - Équipement bâtiment	3 120.79	\$
72	Alarme Val-d'Or - Panneau alarme	515.45	\$
73	Beaulieu Construction - 5e demande de paiement bâtiment.....	59 939.83	\$
74	Desjardins Sécurité Financière - Relevé des primes	2 907.16	\$
75	Dicom Express - Frais de retour de marchandises	146.64	\$
76	Hydro-Québec - Frais d'électricité	321.14	\$
77	Info Page - Communication incendie.....	164.73	\$
78	Danny Lamoureux, électricien - Entretien éclairage.....	468.87	\$
79	Pétroles JC Trudel - Carburant diesel	4 633.70	\$
80	ADMQ - Inscription congrès	602.47	\$
81	Collège Shawinigan - Frais de formation	1 500.00	\$
82	Harmonia Assurances - Assurances pompiers	833.89	\$
83	Hydro-Québec - Frais d'électricité	1 835.61	\$
84	Télébec - Équipement téléphonique, balance sur facture.....	82.30	\$
85	Les Entreprises Hardy - Certificats cadeaux, pièces, entretien, essence.	1 197.45	\$
86	Fiset, Richard - Frais de déplacement	111.15	\$
87	Buro Plus Gyva - Service technique	171.03	\$
88	H2Lab inc. - Analyse d'eaux usées	84.74	\$
89	Groupe Promec - Remplacement pompe pour puits	8 084.64	\$
90	Propane Nord-Ouest - Propane caserne et bâtiment	833.75	\$
91	Saniquip - Entretien camion.....	2 966.07	\$
92	SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels	54 455.13	\$
93	UAP - Entretien holder, garage.....	128.74	\$
94	Visa Desjardins - Fais de crédit, frais annuels	199.25	\$
95	Gestion Loca-bail - Support et maintenance, contrat.....	202.38	\$
96	Hydro-Québec - Bâtiment multiusage	653.74	\$
97	Foresterie M.T. - Nettoyage entrée	137.97	\$
98	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	866.56	\$
99	Mécanique Gélina - Essence, huile	554.60	\$
100	Télédistribution Amos - Installation passerelle	173.33	\$
101	Beaulieu Construction - 6e Demande de paiement, bâtiment	42 582.68	\$
102	Imaging toner - Encre imprimante	189.71	\$
103	Sécuriplus Alarmes - Aréna, garage	119.62	\$
104	MRC Abitibi - Demande de renouvellement	285.60	\$
105	Municipalité de Barraute - Comité DEL	7 500.00	\$
106	Areo-Feu Ltée - Outils, service incendie	201.29	\$
107	M & M Nord-Ouest - Bâtiment multiusage	118.16	\$
108	Pompiers volontaires d'Amos - Remplissage bonbonne	144.00	\$
109	SAAQ - Immatriculation.....	14 828.30	\$
110	Deshaies - Aréna	258.63	\$
111	Frito Lay Canada - Aréna	126.60	\$
112	Molson Coors - Aréna.....	619.00	\$
113	Propane Nord-Ouest - Aréna, caserne.....	794.67	\$
114	S.J Extermination - Aréna.....	310.43	\$
115	Télébec - Fax.....	92.17	\$
116	Trans-Décor - Panneau publicitaire	1 224.48	\$
117	Bell Mobilité - Frais de cellulaire	678.46	\$
118	Deshaies - Aréna	202.96	\$
119	Buro Plus Gyva - Furniture bureau, service technique	247.06	\$
120	Guy Chayer - Achats aréna	92.10	\$
121	Excavation Mathieu Frigon - Fardier.....	298.94	\$
122	Frito Lay Canada - Aréna	264.33	\$
123	H2Lab - Analyse d'eau potable	161.71	\$
124	Hydro-Québec - Frais d'électricité	2 367.80	\$
125	L'infuseur distribution - Aréna.....	319.23	\$
126	Lumen - Achat garage.....	291.43	\$

127	M.A.Y.A. Enr. - Aréna	191.23	\$
128	Millaire & Godbout - Achat garage, entretien camion	322.61	\$
129	Ministère des ressources naturelles - Renouvellement bail	229.95	\$
130	Livraison Parco - Frais de messagerie	17.22	\$
131	Pepsi botting group - Aréna	315.17	\$
132	Propane Nord-Ouest - Propane caserne	669.43	\$
133	Saniquip - Entretien camion.....	264.44	\$
134	Intermarché Barraute - Aréna	248.71	\$
135	UAP - Entretien camion, achat garage.....	680.87	\$
136	Claude Morin - Frais de déplacement	70.00	\$
137	Yvan Roy - Frais de déplacement	223.80	\$
138	Alain Therrien - Frais de déplacement.....	889.97	\$
139	Ville d'Amos - Utilisation lieux d'enfouissement	6 432.61	\$
140	Buro Plus Gyva - Achat classeur	2 166.82	\$
141	David Roy - Support de métal	2 481.82	\$
142	Jacquelin Gamelin - Location d'hommes	758.83	\$
143	Hugo Denoncourt, pharmacien - Trousse premiers soins	42.15	\$
144	Hydro-Québec - Aréna.....	6 243.23	\$
145	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	442.63	\$
Total.....		419 442.97	\$

Correspondance

La Mutuelle des municipalités du Québec

Offre d'un nouveau produit d'assurance : « l'Assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire ». Nouvelle garantie offerte aux membres ayant souscrit à la garantie « Erreurs et omissions », qui couvre les frais de défense qui sont engagés lors d'une réclamation découlant de décisions prises dans la sphère discrétionnaire.

OBVAJ – Remise de rapports d'études

Remise du rapport de l'OBVAJ sur les volets « eau de surface » (réalisé par l'OBVAJ) et « eau souterraine » (réalisé par la SESAT) du Rapport d'étude approfondie de la mine de spodumène North American Lithium de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

CPTAQ – Dossier : 384655

Avis que la superficie d'exploitation excédentaire de la sablière contrevient aux dispositions de la Loi qui interdit, en zone agricole, l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture à moins de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du territoire agricole.

Recyc-Québec – Compensation 2017

Remise du premier versement de la compensation 2017 dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Fédération des producteurs forestiers – Campagne promotionnelle

Dans le cadre d'une campagne d'envergure provinciale intitulée « Avez-vous votre forestier de famille ? », les partenaires du milieu forestier s'unissent pour faire connaître la mesure de remboursement des taxes foncières à l'intention des propriétaires forestiers, ainsi que le réseau de conseillers forestiers qui existe à travers le Québec.

CNESST – Grands Prix et sécurité du travail

La CNESST souhaite mettre lumière les visages de la prévention partout au Québec. Invitation à soumettre les candidatures dans la catégorie Innovation si des initiatives, projet ou idée en santé et sécurité au travail ont été mis en place. La date limite d'inscription est le 4 mai 2018.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se questionne sur démarches et échéanciers au sujet du puits du Rang 6 avec le Ministère des Transports. M. Therrien explique que la compagnie CML a obtenu le contrat et les travaux devraient se réalisées d’ici juillet 2018.

Un citoyen demande des précisions pour la demande de dérogation qui est en cours, des explications lui sont transmises concernant le nouveau projet de règlement de zonage.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Un nouveau calendrier a été présenté et remis aux membres du conseil par M. Alain Therrien.

SUIVI

MTQ – SIGNALISATION, LIMITE DE VITESSE

Suite à la rencontre avec le MTQ, M. Roy, M. Therrien et M. Morin a pris note de nos demandes. Soit l’ajout d’une signalisation pour la traverse d’écoliers, le déplacement du panneau de limite de vitesse vers le chemin du Mont-Vidéo. La Direction du MTQ procèdera à l’analyse de ces demandes.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information ajoutée.

VALIDATION ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL

Aucune écriture n’est présentée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

M. Alexandre Lupien :

Maison des jeunes : Une demande pour procéder à des rénovations du bâtiment, M. Therrien mentionne de dresser une liste des besoins auprès de la Municipalité.

Fêtes du centenaire : La liste des coûts pour la demande d’autocollants est transmise aux membres du conseil, compte tenu des coûts élevés, des vérifications supplémentaires seront prises pour modifier le type de matériel à utiliser.

2018-0409-078

DÉROGATION MINEURE - DEMANDE DE MME MONIQUE RIVARD

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d’une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par Mme Monique Rivard, sur le lot 5 379 201, cadastre du Québec et portant sur le problème suivant :

La demande de dérogation mineure porte sur le problème suivant :

- Construction d’un abri d’auto avec une marge latérale à 0 mètre alors que la réglementation demande une marge latérale de 2 mètres.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu qu’un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 27 mars 2018 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d’une réunion (CCU 2018-06) et recommandent l’émission d’une dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à Mme Monique Rivard, sur le lot 5 379 201, cadastre du Québec et autorise :

- Construction d’un abri d’auto avec une marge latérale à 0 mètre sous condition, de s’assurer que l’eau n’égoutte pas sur le terrain voisin.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

DÉROGATION MINEURE - DEMANDE DE M. DAVE FRENETTE

Suite aux réponses obtenues lors de la période de questions, M. Frenette révisera ultérieurement sa demande si besoin.

2018-0409-079

MANDAT – PETITES CRÉANCES

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une lettre recommandée demandant un remboursement de taxes municipales;

Attendu que les vérifications de la demande de remboursement ont été analysées par l’équipe administrative de la municipalité et expliquées à la partie demanderesse;

Attendu que la Municipalité a été convoquée en audience à la Cour du Québec, division des Petites Créances;

Il est proposé , secondé par et unanimement résolu de mandater M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à représenter la Municipalité de Barraute comme partie défenderesse dans le dossier # 605-32-700059-180 à la Cour du Québec, division des Petites Créances.

2018-0409-080

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134 ET LE RÈGLEMENT SUR L’ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS # 127

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Barraute a adopté le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l’émission des permis et certificats # 127;
- CONSIDÉRANT que des anomalies ont été soulevées par l’inspecteur municipal auxdits règlements;
- CONSIDÉRANT que le service de l’aménagement du territoire de la MRC Abitibi a transmis à la Municipalité de Barraute des recommandations permettant de bonifier le projet de règlement # 153 en vue d’une approbation de la MRC Abitibi;
- CONSIDÉRANT l’intention de la Municipalité d’autoriser des changements au règlement de zonage # 134, pour modifier des anomalies rencontrées;
- CONSIDÉRANT l’intention de la Municipalité d’autoriser un changement au règlement sur l’émission des permis et des certificats # 127;
- CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 février 2018 par le conseiller, M. Claude Morin;
- CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique lors d’une assemblée qui a eu lieu le 26 mars 2018;
- CONSIDÉRANT qu’une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement # 153 a été tenue le 28 mars 2018;

Lecture faite, il est proposé par M. Marc Hardy et appuyé par M. Alexandre Lupien, d’adopter le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l’émission des permis et certificats # 127 tel que lu et présenté au Conseil municipal et à la consultation publique du 28 mars, et ce sans modification.

2018-0409-081

DEMANDE DE FERMETURE – CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise le Club Optimiste de Barraute à tenir une activité de Sécurité Jeunesse, à l’intérieur des limites de son territoire, le samedi 16 juin 2018 :

A cet effet, ils pourront utiliser la 1^{ère} Rue Ouest à partir de l’intersection de la 8^e Avenue temporairement ainsi que la 8^e Avenue depuis l’aréna jusqu’à la 1^{ère} Rue Ouest partiellement à compter de 9 h 30.

De plus, ils pourront utiliser à partir de l’ancien terrain de tennis, à l’intersection de la 8^e Avenue et de la 1^{ère} Rue Ouest, ensuite direction sud sur la 1^{ère} Rue Ouest vers le Mont-Vidéo jusqu’à la résidence de M. Laurent Auger sise au 259, chemin Mont-Vidéo, pour une distance approximative de 8 kilomètres. Le retour à l’Aréna s’effectuera via le même trajet.

Il est entendu que les responsables du Club Optimiste de Barraute assureront la sécurité des participants tout au long des activités et randonnées.

2018-0409-082

DEMANDE D’AUTORISATION FERMETURE DE ROUTE TEMPORAIRE - FOIRE DU CAMIONNEUR

Attendu que les membres du conseil municipal prennent connaissance d’une demande de fermeture de route et rues de La Foire du Camionneur Inc. pour la tenue des activités les 1^{er} et 2 septembre 2018;

Attendu que les plans de déviations nécessaires sont inclus à la demande;
Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise La Foire du Camionneur de Barraute Inc. à fermer temporairement la route et rues déterminées au plan déposé avec la demande, et ce les 1^{er} et 2 septembre 2018 entre 9 h et 18 h 30 pour les compétitions de camions ainsi que le 2 septembre 2018 pour la parade de camions de 9 h à 12 h.

2018-0409-083

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES

Attendu que les membres du Conseil de la Municipalité de Barraute ont pris connaissance d’une demande d’aide financière de la Maison des jeunes Le Kao;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue une aide financière de l’ordre de 150 \$ à la Maison des Jeunes Le Kao de Barraute en commandite dans le projet « Survie en forêt », pour les aider à faire l’acquisition de certaines pièces d’équipements pour la réalisation de l’activité.

2018-0409-084

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue la somme de 100 \$ au Gala Méritas organisé par l’École Secondaire Natagan, le jeudi 7 Juin 2018 à compter de 19 h, pour souligner l’effort et le mérite de ses élèves.

2018-0409-085

PRIX DE PRÉSENCE – BRUNCH DE L’AMITIÉ

Attendu que les membres du Conseil de la Municipalité de Barraute ont pris connaissance d’une demande de sollicitation de la Paroisse St-Jacques le Majeur pour remettre un prix de présence lors du brunch de l’amitié qui aura lieu le 15 avril prochain à la salle colombienne de Barraute;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue un prix de présence à la Paroisse St-Jacques le Majeur pour remettre lors de leur activité « Brunch de l’Amitié », soit un livre du 75^e de Barraute et un livre du 100^e, qui totalise une valeur de 60 \$.

2018-0409-086

REGROUPEMENT EN ASSURANCE COLLECTIVE – VILLE D’AMOS

CONSIDÉRANT QUE le mandat en assurance collective avec Desjardins sécurité financière viendra à échéance le 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QU’il devient nécessaire d’identifier un mandataire du Regroupement d’achat interrégional en assurance collective afin de demander un appel d’offres pour le choix d’un assureur en assurance collective, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d’Amos accepte d’être mandataire pour procéder à l’appel d’offres, pour et au nom du Regroupement d’achat interrégional en assurance collective concernant le choix d’un assureur en assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d’Amos a fait une demande au ministère des Affaires municipales et occupation du territoire afin d’obtenir l’autorisation de procéder à un appel d’offres public en assurance collective, et ce, pour un terme n’excédant pas 10 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu :

DE NOMMER la Ville d’Amos pour agir à titre de mandataire pour procéder à un appel d’offres public concernant le choix d’un assureur en assurance collective, et ce, pour une période de cinq (5) à dix (10) ans, conformément à la Loi et conditionnellement à l’obtention d’une autorisation du MAMOT.

2018-0409-087

FORMATION DAFA

Attendu que l’organisme «Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue» offrira à nouveau cette année le programme DAFA, afin de former nos animateurs en loisir et sport, ladite formation se déroulera du vendredi 8 juin au dimanche 10 juin 2018;

Attendu que la Municipalité de Barraute désire poursuivre le service de Camp de jour pour la saison estivale 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute prenne les dispositions nécessaires pour procéder à l’inscription des trois employés municipaux, lesquels seront embauchés lors des prochaines semaines.

2018-0409-088

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 411 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AVRIL 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Barraute souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 411 200 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
144	478 170 \$
144	824 485 \$
147	69 970 \$
147	38 575 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 144 et 147, la Municipalité de Barraute souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE GOYETTE, APPUYÉ PAR M. MARC HARDY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 avril 2018;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	51 000 \$	
2020.	52 300 \$	
2021.	54 200 \$	
2022.	55 900 \$	
2023.	57 800 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 140 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 144 et 147 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-0409-089

ÉMISSION DE BILLETS POUR RÈGLEMENTS D’EMPRUNT # 144 ET 147

Soumissions pour l’émission de billets

Date d’ouverture :	9 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d’ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d’intérêt moyen :	3,0500 %
Montant :	1 411 200 \$	Date d’émission :	17 avril 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 avril 2018, au montant de 1 411 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

51 000 \$	3,05000 %	2019
52 300 \$	3,05000 %	2020
54 200 \$	3,05000 %	2021
55 900 \$	3,05000 %	2022
1 197 800 \$	3,05000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,05000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI

51 000 \$	3,20000 %	2019
52 300 \$	3,20000 %	2020
54 200 \$	3,20000 %	2021
55 900 \$	3,20000 %	2022
1 197 800 \$	3,20000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,20000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 000 \$	2,20000 %	2019
52 300 \$	2,35000 %	2020
54 200 \$	2,60000 %	2021
55 900 \$	2,85000 %	2022
1 197 800 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,73100 Coût réel : 3,26566 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, appuyé par M. Claude Morin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Barraute accepte l’offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 avril 2018 au montant de 1 411 200 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunts numéros 144 et 147. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-0409-090

AUTORISATION / SIGNATAIRE TABLEAU D’AMORTISSEMENT COMBINÉ

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que le maire, M. Yvan Roy, et le directeur général | secrétaire-trésorier, M. Alain Therrien soient et sont par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute, le tableau combiné et documents pour l’émission d’une somme de 1 411 200 \$ en date du 17 avril 2018 avec la Banque Royale du Canada.

2018-0409-091

RÉTROCESSION CHEMIN PRIVÉ

Pour ce point et cette décision, monsieur Dave Bourque, conseiller, mentionne l’apparence de conflit d’intérêts. Il ne prend part à la décision et ne tente aucunement d’influencer les autres membres du conseil municipal en se retirant et quitte la salle à 20 h 40.

Attendu que les membres du conseil ont accepté la demande de M. Dave Bourque pour la rétrocession du chemin privé en faveur de la Municipalité de Barraute, pour un montant de un (1) dollar lors de l’assemblée régulière du 8 janvier 2018, sous certaines conditions ;

Attendu que l’équipe des travaux publics et inspection municipale ont émis les recommandations et confirme qu’avec quelques ajustements, le chemin est conforme à la politique de Rétrocession de chemin de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que les membres du conseil acceptent la demande de M. Dave Bourque et mandate et autorise M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier pour procéder à la signature d’une entente avec M. Dave Bourque détaillant les conditions de la rétrocession pour un montant de un (1) dollar, auprès de Me Sylvie Gagnon, notaire, selon le plan élaboré par un arpenteur.

2018-0409-092

MANDAT – ACTE NOTARIÉ ÉCHANGE PARCELLES DE TERRAINS

Attendu que Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre a transmis la description technique pour lot 5 379 617, cadastre du Québec appartenant à M. Denis Robert;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de :

- Mandater Me Sylvie Gagnon, notaire à procéder à l'acte d'échange de terrains, et ce sans soulte, entre la Municipalité de Barraute et M. Denis Robert, selon la description technique préparée par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13811 de ses minutes, le 10 août 2018;
- Mandater et autoriser, M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'échange entre la Municipalité de Barraute et M. Denis Robert, préparé par Me Gagnon.

2018-0409-093

MANDAT – ACTE NOTARIÉ ACQUISITION TERRAIN

Attendu que les membres du conseil ont accepté la proposition d'entente dans un dossier en litige à l'assemblée régulière du 5 mars 2018, résolution # 2018-0305-061;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu de mandater Me Sylvie Gagnon, notaire à procéder à l'acte notarié concernant le dossier en litige # 605-17-000772-152 et mandater M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié préparé par Me Sylvie Gagnon.

2018-0409-094

MODIFICATION – ACTE NOTARIÉ M. DANIEL PETIT

Attendu que les membres du conseil ont approuvé lors de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017, l'acte de vente entre la Municipalité de Barraute et M. Daniel Petit, résolution # 2017-1204-314;

Attendu qu'après vérification, une somme a été remise à M. Frenette pour le transfert de bail, et une somme à la Municipalité de Barraute pour l'acquisition dudit lot;

Attendu que l'acte de vente comporte des clauses spéciales pour la remise de rapports annuels à la Municipalité pour une durée totale de dix (10) ans ont été respectés, soit six (6) de son prédécesseur (M. Eddy Frenette) et quatre (4) de M. Daniel Petit;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par Alexandre Lupien et unanimement résolu que soit modifié la résolution # 2017-1204-314 par celle-ci :

- 1.- **QUE** notre municipalité vende à **M. Daniel Petit** l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 378 829, circonscription foncière d'Abitibi;

Le tout SANS bâtisse.

- 2.- **QUE** cette vente soit faite pour et en considération d'une somme totale de cinq mille quatre cents dollars (5 400,00 \$) plus les taxes applicables, soit celles de 1997, lors de la signature de l'acte de location originaire en faveur de M. Eddy Frenette, que le vendeur reconnait avoir reçu avant ce jour, dont quittance générale et finale.
- 3.- **QUE** le projet d'acte de vente préparé par Me. Sylvie Gagnon, notaire, soumis aux administrateurs de la municipalité soit accepté dans toute sa forme et teneur.
- 4.- **D'AUTORISER** M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier de la municipalité à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution, cette autorisation visant notamment la signature d'un acte de vente, de tous ajustements qui y sont relatifs, le tout selon les termes et conditions qui seront jugés appropriés.

2018-0409-095

VENTE DE TERRAIN – M. RAYMOND FOURNIER, CONTRE-OFFRE

Attendu que M. Raymond Fournier a transmis une contre-offre pour l’achat du lot # 5 378 612;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de proposer le prix de vente à 2 000 \$ en offre finale pour le terrain # 5 378 612.

2018-0409-096

VENTE DE TERRAINS – M. RÉJEAN DESROSIERS, CONTRE-OFFRE

Attendu que M. Réjean Desrosiers a transmis une contre-offre pour l’achat des lots # 5 661 971 et # 5 379 531;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la contre-offre et procède à la vente de ces terrains à M. Réjean Desrosiers pour un montant de 2 100 \$ pour les lots 5 661 971 et 5 379 531 et mandate et autorise M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier et M. Yvan Roy, maire, à signer au nom de la Municipalité le contrat de vente s’y rapportant.

2018-0409-097

OMH REGROUPEMENT

Attendu qu’un projet de restructuration du réseau des Offices municipaux d’habitation résulte d’un consensus entre le Regroupement des offices d’habitation du Québec (ROHQ), la Fédération des locataires d’habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) et le monde municipal, représenté par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l’Union des municipalités du Québec (UMQ), sur la nécessité de créer des organisations plus performantes, mieux adaptées aux nouvelles réalités et disposant de ressources adéquates pour remplir pleinement leur mission ;

Attendu qu’après vérification l’Office municipal d’habitation de la Municipalité de Barraute est dans l’obligation de fusionner avec un autre office pour atteindre les objectifs et seuil désirés par le ROHQ;

Attendu que le maire et le directeur général de la Ville de Senneterre ont manifesté une possibilité de regroupement de l’OMH de Barraute avec l’OMH de Senneterre ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que les représentants pour l’Office municipal d’habitation de Barraute rencontrent les représentants de l’OMH de Senneterre pour analyser et vérifier les possibilités de fusion des deux organisations.

2018-0409-098

DEMANDE DE SUBVENTION - PARRM

Attendu la désuétude de la rue Principale Sud, des travaux de réfection sont nécessaires ;

Attendu que nos citoyens demandent depuis plusieurs années d’intervenir afin d’assurer la sécurité et le maintien de cette rue ;

Attendu que cette rue est historique pour la Municipalité puisqu’elle est la première rue de l’histoire de Barraute ;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute présente une demande d’aide financière au montant de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d’amélioration du réseau routier municipal (PARRM) 2018.

Les travaux ciblés sont la réfection complète de la structure sous la chaussée et refaire la surface de roulement sur toute la rue, la désuétude exige une intervention urgente afin d’assurer la sécurité et le maintien de cette rue. Les travaux seraient effectués au cours de l’été 2018, dont le coût total est estimé à un minimum de 450 000\$.

INFORMATIONS DIVERSES

RENCONTRE AVEC PRÉFET MRC ABITIBI

M. Sébastien D’Astous, préfet de la MRC Abitibi, entamera prochaine une tournées des municipalités, une invitation à la prochaine assemblée régulière du conseil, le 7 mai sera proposée à celui-ci.

OFFRE DE SERVICE – PELLETIER, MARTINEAU, AVOCATS

La firme Pelletier, Martineau, avocats a transmis une offre de service à la municipalité, pour l’instant, la Municipalité de Barraute reçoit les services de Me Bigué et de Me Soucy pour ses affaires juridiques.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée durant la période réservée à cet effet.

2018-0509-099

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 21 h 05.

M. Yvan Roy

Maire

M. Alain Therrien

Dir. général – Sec. Trésorier